

Barèmes des honoraires en vigueur au 1er Janvier 2021

Location de bien à usage d'habitation meublé et non meublé

	Honoraires bailleur et locataire
Entremise et négociation, visites, constitution du dossier, rédaction du bail, états des lieux	75 % d'un mois de loyer TTC et charges comprises (à la charge du bailleur et du locataire)

Dans la limite du plafonnement loi ALUR du 24 mars 2014 - Décret n°2014 - 890 du 1° aout 2014.

Gestion locative

	Honoraires
Pour l'ensemble des sommes encaissées	7,2 % TTC du loyer mensuel CC (soit 6 % HT)

Tarif dégressif en fonction du nombre de lots.

Location à usage professionnel

	Honoraires
Entremise et négociation, visites, constitution du dossier, rédaction du bail, états des lieux	16 % TTC du loyer annuel HC (à la charge exclusive du locataire)

Si la rédaction du bail est réalisée par un tiers, avocat ou notaire, des frais supplémentaires sont à prévoir.

Estimation

	Honoraires
Estimation dans le cadre d'une succession, donation, estimation bancaire	150 € TTC (offert après signature d'un mandat de vente chez nous)

Rapport écrit, exhaustif et précis.

Vente de bien à usage d'habitation, immeuble de rapport et terrain

Prix de vente	Honoraires
Moins de 100 000 €	8 % TTC
De 100 001 € à 200 000 €	7 % TTC
De 200 001 € à 400 000 €	6 % TTC
De 400 001 € à 600 000 €	5 % TTC
De 600 001 € à 800 000 €	4 % TTC
> 800 001 €	3 % TTC

Dans le cadre d'un **mandat de vente**, les honoraires ci-dessus sont calculés sur le prix de vente du bien et sont à la charge du vendeur.

Vente de garage, parking et cession de droit au bail

	Honoraires
Garage et parking ⁽¹⁾	10 % TTC
Cession de droit au bail (2)	10 % TTC

Dans le cadre d'un **mandat de vente**, les honoraires ci-dessus sont calculés sur le prix de vente du bien et sont à la charge du vendeur (1) ou à la charge de l'acquéreur (2).

Vente de murs commerciaux

Prix de vente	Honoraires
	7 % TTC

Dans le cadre d'un **mandat de vente**, les honoraires ci-dessus sont calculés sur le prix de vente du bien et sont à la charge de l'acquéreur.

La remise de facture d'honoraires est obligatoire. TVA taux en vigueur 20 %.